



N°DEL08-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **HUIT** du mois de **FEVRIER** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DEUX FEVRIER 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
Mme Caroline JAY
M. Jean LAVIELLE
M. Henri BEDAT
Mme Christelle LALANNE

Donne pouvoir à :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
Mme LOUBERE-BERTHELON
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Hervé DARRIGADE
M. Julien BAZUS
Mme Gloria DORVAL
M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – Mme Caroline JAY – M. Jean LAVIELLE – M. Laurent LAFOURCADE – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : DEV DURABLE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UN ATELIER DE FRUITS ET LEGUMES

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5216-5,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Vu la décision DEC122-2019 autorisant la signature du marché public 19GD049 avec l'entreprise Les Constructions Dassé pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment modulaire à usage d'atelier de transformation alimentaire.

Vu la délibération du 18 Décembre 2019 validant le projet de construction d'un atelier de transformation de fruits et légume et sa mise à disposition au profit de la CUMA Bocoloco.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL30-2020 en date du 17 juillet 2020, donnant délégation au Président pour « solliciter les subventions auprès des financeurs pour les dépenses éligibles au budget et conclure les conventions afférentes ainsi que leurs avenants »,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax a décidé de construire un atelier de transformation de fruits et légumes afin de soutenir les agriculteurs locaux, et d'en favoriser l'implantation de nouveaux mais aussi pour permettre aux habitants de pouvoir consommer plus facilement des produits locaux. Cette structure permet également aux agriculteurs de développer leur propre organisation de commercialisation en vente directe ou en circuit court.

Pour ce faire, une consultation a été lancée en novembre 2019 et l'entreprise Les Constructions Dassé ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse s'est vue attribuer la marché 19GD049 pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment modulaire, pour un montant de 161 564.22 € HT.

Cette opération a déjà bénéficié d'une participation financière de la Région Nouvelle Aquitaine d'un montant de 27 775.00€ et est éligible auprès du programme LEADER.

Le financement de cette construction est réparti comme suit :

Poste des dépenses		Financeurs publics	
Nature	Montant € HT	Nature	Montant € HT
Acquisition / Installation préfabriqué	162 421.81	Région Nouvelle Aquitaine	27 775.00
Aménagement Extérieur	10 526.84	Programme LEADER	50 000.00
Matériel de transformation	39 630.02	Autofinancement	138 098.96
Installation vidéoprotection	3 295.29		
TOTAL	215 873.96	TOTAL	215 873.96

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : VALIDE le plan de financement du projet de construction d'un atelier de fruits et légumes tel que figurant ci-dessus.

Article 2 : PREND ACTE du fait que le Président sollicitera une participation financière du programme LEADER à hauteur de 50 000€ soit 23,16% du montant total des travaux, en vertu de la délégation qu'il a reçue par délibération n°DEL30-2020 du Conseil communautaire en date du 17 juillet 2020.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-244000675-20230208-DEL08_2023-DE



Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 8 février 2023

LE PRESIDENT

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché/Publié le 13/02/2023

ID : 040-24400675-20230208-DEL08_2023-DE

